

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
LIMITEE  
E/CN.4/L.1453  
7 mars 1979  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Trente-cinquième session  
Point 12 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES,  
OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS LES PAYS  
ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Bénin, Egypte, Pakistan, République arabe syrienne, Sénégal et Yougoslavie :  
projet de décision

La Commission des droits de l'homme décide de différer jusqu'à sa trente-sixième session l'examen du rapport distribué sous la cote E/CN.4/L.1335.